



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

JU

1. **Débitrice: Lieval SA**, La Claverie, 2922 Courchavon
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 21.01.2012
3. **Echéance pour la remise des créances:** 05.09.2011
4. **Commissaire:** Didier Cuenin, Case postale 1152, 2900 Porrentruy
5. **Remarques:** Les créanciers et toutes personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leur créance en capital, intérêts et frais, valeur 21 juillet 2011, avec pièces justificatives auprès du commissaire au sursis dans le délai fixé pour les productions sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Les intérêts au taux légal non-chiffrés ne sont pas pris en considération. Les débiteurs sont tenus de s'annoncer sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions. Les personnes qui détiennent des biens du débiteur en qualité de créancier gagiste à quelque titre que ce soit sont tenues de les déclarer au commissaire dans le délai imparti pour les productions. Pendant la durée du sursis concordataire, les engagements du débiteur ne pourront être considérés comme dette de la masse que moyennant l'accord écrit donné au préalable par le commissaire soussigné. L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement

Cuenin Didier  
2900 Porrentruy

00665135

